



AGENCE DE LA GARE

*Les honoraires de transaction TTC sont à la charge de l'Acquéreur
(TVA au taux de 20%)*

TRANSACTION :

- ==> Forfait 1.000 Euros T.T.C. de 0 à 10.000 Euros
- ==> Jusqu'à 10% T.T.C. de 10.000 à 150.000 Euros
- ==> Jusqu'à 6% T.T.C. Au-delà de 150.000 Euros

LOCATION :

Honoraires à la charge du locataire :

- ==> Organisation des visites, constitution du dossier,
rédaction du bail : 12 Euros TTC/m² de surface habitable (zone très tendue)
- ==> Établissement de l'état des lieux :
3 Euros TTC/m² de surface habitable

Honoraires à la charge du bailleur

- ==> Organisation des visites, constitution du dossier,
rédaction du bail : 12 Euros TTC/m² de surface habitable (zone très tendue)
- ==> Établissement de l'état des lieux :
3 Euros TTC/m² de surface habitable
- ==> Entremise et négociation jusqu'à 500 Euros T.T.C

*En cas de délégation de mandat les honoraires applicables sont ceux de l'Agence ayant reçu le mandat initial
La délivrance d'une note est obligatoire*

Honoraires au 14/02/2019